



Paris, le 18 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accompagner la création d'un emploi pérenne dans une association sportive : une initiative interfédérale

La création d'emploi est une étape importante dans la vie d'une structure sportive, et tout particulièrement quand il s'agit d'embaucher son premier salarié. Les dirigeants bénévoles ne disposent pas nécessairement de toutes les ressources et peuvent se retrouver démunis face à cette nouvelle responsabilité et cette fonction d'employeur qu'ils découvrent.

Fortes de ce constat partagé, cinq fédérations de sports de nature (canoë-kayak, randonnée pédestre, spéléologie, tir à l'arc et triathlon), soutenues et accompagnées par le ministère des Sports, viennent de réaliser un court-métrage d'animation qui présente les différentes étapes de la création d'un emploi pérenne.

Cette initiative interfédérale est une première. Elle a permis à ces cinq fédérations d'échanger sur les fondamentaux de la création d'emploi sportif fédéral. Cette démarche collective a abouti au développement de ce support pédagogique précurseur, qui peut venir en appui de l'accompagnement fédéral, et qui pourrait susciter de futures actions interfédérales.

Vous êtes invités à diffuser ce court-métrage auprès des dirigeants des clubs et associations sportives afin de les aider à développer leur stratégie de leur professionnalisation grâce à ce nouvel outil.

Titré « Créer un emploi pérenne dans une association sportive, c'est possible », ce court métrage est produit par le ministère des Sports et :



avec le concours du Pôle Ressources National Sports de Nature – PRNSN

Pour consulter et télécharger le film :

[Ministère des sports](#)

[Fédération Française de Canoë-Kayak](#)

[Fédération Française de Tir à l'Arc](#)

[Pôle ressources national des sports de nature](#)

[Fédération Française de Randonnée pédestre](#)

[Fédération Française de Spéléologie](#)

[Fédération Française de Triathlon](#)